

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 25 août 2014

CP2014_08_26
id. 1056

L'an deux mille quatorze le vingt cinq août , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBERT, M. ASTOUL, M. BAYLET, M. CAPAYROU, M. DESCAZEAX, M. EMPOCIELLO, M. GONZALEZ, M. HEBRAL, M. LAVABRE, M. MARTY, M. MASSIP, M. QUEREILHAC, M. ROGER, M. ROSET

Absent(s) :

M. CAMBON

**PRIX DIVERS - COLLÈGES LAURÉATS DU RALLYE
MATHÉMATIQUE 2014**

L'Assemblée Départementale, lors du vote du Budget Primitif les 27 et 28 janvier 2014 a souhaité réaffirmer sa volonté de promouvoir les divers concours organisés en milieu scolaire et a approuvé l'inscription d'un crédit d'un montant de **6 000 €** pour l'attribution de prix.

Par conséquent, je vous propose d'examiner les projets présentés.

Je vous prie de bien vouloir délibérer et approuver la répartition des prix aux différentes classes lauréates du rallye mathématique 2014.

Dans la mesure où ces propositions seraient retenues, la situation budgétaire serait la suivante à l'article 6713, sous-fonction 311 :

Autorisation d'engagement	6 000 €
Engagement à la précédente Commission.....	3 700 €
Engagement à la présente Commission	1 300 €
Reliquat	1 000 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve la répartition telle que présentée des prix aux différentes classes lauréates du rallye mathématique 2014 pour un montant global de 1 300 € ;
- Impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 6713, sous-fonction 311 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET